

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2428

11 novembre 2010

SOMMAIRE

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l.	116543	Even Germany S.C.A.	116512
AMS Luxembourg S.à r.l.	116501	First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A.	116529
Ansbacher Group Holdings Limited	116501	Floralize Sàrl	116529
Bayerische Landesbank Niederlassung Luxembourg	116501	Foncière Medicis S.A.	116529
Benedikt Schwartz S.à r.l.	116502	FOP Emeraude S.A.	116529
Brighton Securities S.à r.l.	116502	FSI Consulting S.à r.l.	116530
Café Rainbow, s.à r.l.	116503	Fuel.Com S.A.	116530
Car S.A.	116506	General Soft S.A.	116533
Cellon	116506	GeoSea (Luxembourg) S.A.	116536
Cetus Investments S.à r.l.	116506	GPF GP S.à r.l.	116537
CFE-Rock S.A.	116507	GPF GP S.à r.l.	116537
Chattel S.A.	116507	Green Hope SPF S.A.	116532
Citco Finance (Luxembourg) S.A.	116507	Griffin Development S.à r.l.	116540
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	116502	Griffin High Street S.à r.l.	116541
Cleavon S.à r.l.	116502	Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	116532
Concepta Senium S.A.	116507	Griffin Residential S.à r.l.	116533
Danop S.A.	116544	Grus Investments S.à r.l.	116544
Decolux S.A.	116508	ICBS S.A.	116509
Dental Art Dos Santos s.à r.l.	116508	JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.	116498
Diffusion Benelux Parfumerie SA	116508	JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	116503
Dredging International (Luxembourg) S.A.	116508	King Charles A.G.	116511
Dunedin Holdings Sàrl	116508	M&I Properties SA	116512
Edinburgh Capital S.à r.l.	116509	Mondrion Développement S.A.	116517
Eiger Private Investments S.A.	116516	Mont Blanc Multi-Strategy Fund	116530
ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l.	116510	Petroleum Marine Services	116543
Epsum S.A.	116510	Springboard Acquisitions S.à r.l.	116533
E/Shelter S.à r.l.	116509	Springboard Acquisitions S.à r.l.	116536
ESP Europe S.à r.l.	116517	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	116537
ETE S.A.	116517	TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l.	116541
Eurasian Consulting S.à r.l.	116512	White Code S.A.	116498
Even Germany Drei S.à r.l.	116512		

White Code S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 147.018.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132836/10.

(100151725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 391.550,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.382.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) X-II, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26629, represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 4 July 2008, number 1653, page 79334. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Paul Decker, dated 16 September 2008, published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 14 October 2008, number 2507, page 120332.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 27,175.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 364,375.-), divided into fourteen thousand five hundred and seventy-five (14,575) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred and ninety-one thousand five hundred and fifty euro (EUR 391,550.-), divided into fifteen thousand six hundred and sixty-two (15,662) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one thousand eighty-seven (1,087) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand five hundred and seventy-five (14,575) shares to fifteen thousand six hundred and sixty-two (15,662) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand eighty-seven (1,087) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the full payment of such shares plus a share premium of eleven euro thirteen cents (EUR 11.13) by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution").

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 27,175.), so as to raise it from its current amount of three hundred and sixty-four

thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 364,375.-), divided into fourteen thousand five hundred and seventy-five (14,575) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred and ninety-one thousand five hundred and fifty euro (EUR 391,550.-), divided into fifteen thousand six hundred and sixty-two (15,662) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue one thousand eighty-seven (1,087) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand five hundred and seventy-five (14,575) shares to fifteen thousand six hundred and sixty-two (15,662) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to one thousand eighty-seven (1,087) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of eleven euro thirteen cents (EUR 11.13), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at three hundred and ninety-one thousand five hundred and fifty euro (EUR 391,550.-) represented by fifteen thousand six hundred and sixty-two (15,662) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-II L.P, un limited partnership, constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 26629, représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 6 juin 2008 publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 4 juillet 2008, numéro

1653, page 79334. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, en date du 16 septembre 2008, publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 14 octobre 2008, numéro 2507, page 120332.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 27.175,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 364.375,-) représenté par quatorze mille cinq cent soixante-quinze (14.575) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante euros (EUR 391.550,-) représenté par quinze mille six cent soixante-deux (15.662) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille quatre-vingt-sept (1.087) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille cinq cent soixante-quinze (14.575) parts sociales à quinze mille six cent soixante-deux (15.662) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de mille quatre-vingt-sept (1.087) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts plus une prime d'émission de onze euros et treize cents (EUR 11,13) par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent ("Apport").

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-sept mille cent soixante-quinze euros (EUR 27.175,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 364.375,-) représenté par quatorze mille cinq cent soixante-quinze (14.575) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante euros (EUR 391.550,-) représenté par quinze mille six cent soixante-deux (15.662) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre mille quatre-vingt-sept (1.087) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille cinq cent soixante-quinze (14.575) parts sociales à quinze mille six cent soixante-deux (15.662) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à mille quatre-vingt-sept (1.087) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission de onze euros et treize cents (EUR 11,13) par apport en nature de l'Apport.

L'associé unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1). "Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante euros (EUR 391.550,-) représenté par quinze mille six cent soixante-deux (15.662) parts sociales

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41814. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132658/175.

(100151222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ansbacher Group Holding Limited

SGG S.A

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010133016/13.

(100151706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

AMS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.366.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133021/10.

(100151179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 47.892.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. Oktober 2010.

Bayerische Landesbank Niederlassung Luxemburg

Frank Hamen / Frank Fonck

Référence de publication: 2010133023/12.

(100151293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Benedikt Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 1, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 112.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} octobre 2010.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2010133024/12.

(100151325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Brighton Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.156.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Octobre 2010.

Peter Diehl.

Référence de publication: 2010133025/11.

(100151610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIANT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133026/12.

(100151712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Cleavon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.455.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 de la Société en date du 21 septembre 2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L100143506.04,

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133027/13.

(100151389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Café Rainbow, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 119.002.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133028/10.

(100151166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.925,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) A-III L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of the the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, represented by Mr. Alexander Koch, attorney-atlaw, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

I. The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 4 July 2008, number 1651, page 79227. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Paul Decker, dated 16 September 2008, published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 28 November 2008, number 2857, page 137111.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 17,275.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and twenty-nine thousand six hundred and fifty euro (EUR 229,650.-), divided into nine thousand one hundred and eighty-six (9,186) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and forty-six thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 246,925.-), divided into nine thousand eight hundred and seventy-seven (9,877) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue six hundred and ninety-one (691) shares so as to raise the number of shares from nine thousand one hundred and eighty-six (9,186) shares to nine thousand eight hundred and seventy-seven (9,877) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of six hundred and ninety-one (691) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the full payment of such shares plus a share premium of nine euro six cents (EUR 9.06) by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution").

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of seventeen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 17,275.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and twenty-nine

thousand six hundred and fifty euro (EUR 229,650.-), divided into nine thousand one hundred and eighty-six (9,186) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred and forty-six thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 246,925.-), divided into nine thousand eight hundred and seventy-seven (9,877) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue six hundred and ninety-one (691) shares so as to raise the number of shares from nine thousand one hundred and eighty-six (9,186) shares to nine thousand eight hundred and seventy-seven (9,877) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription :

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to six hundred and ninety-one (691) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of nine euro six cents (EUR 9.06), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).

"The share capital of the Company is set at two hundred and forty-six thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 246,925.-) represented by nine thousand eight hundred and seventy-seven (9,877) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) A-III L.P, un limited partnership, constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à

Luxembourg, daté du 6 juin 2008 publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 4 juillet 2008, numéro 1651, page 79227. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, daté du 16 septembre 2008, publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 28 novembre 2008, numéro 2857, page 137111.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 17.275,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 229.650,-) représenté par neuf mille cent quatre-vingt-six (9.186) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux cent quarante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 246.925,-) représenté par neuf mille huit cent soixante-dix-sept (9.877) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de six cent quatre-vingt-onze (691) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf mille cent quatre-vingt-six (9.186) parts sociales à neuf mille huit cent soixante-dix-sept (9.877) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de six cent quatre-vingt-onze (691) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts plus une prime d'émission de neuf euros et six cents (EUR 9,06) par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent (l'"Apport").

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de dix-sept mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 17.275,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 229.650,-) représenté par neuf mille cent quatre-vingt-six (9.186) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux cent quarante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 246.925,-) représenté par neuf mille huit cent soixante-dix-sept (9.877) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre six cent quatre-vingt-onze nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf mille cent quatre-vingtsix (9.186) parts sociales à neuf mille huit cent soixante-dix-sept (9.877) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à six cent quatre-vingt-onze (691) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission de neuf euros et six cents (EUR 9.06) par apport en nature de l'Apport.

L'associé unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Declaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1).

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 246.925,-) représenté par neuf mille huit cent soixante-dixsept (9.877) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation : LAC/2010/41816. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132662/174.

(100151200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Car S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 64.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133030/10.

(100151546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133031/10.

(100151691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Cetus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.377.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.
Cetus Investments S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010133032/15.

(100151114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CFE-Rock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CFE-Rock s.a.
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
BP 351
L-2013 Luxembourg
Lukas Goemaere
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010133033/16.

(100151606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Chattel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 84.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133034/10.

(100151425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Citco Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 72.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010133035/11.

(100151253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Concepta Senium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133037/10.

(100151279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dental Art Dos Santos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dental Art Dos Santos s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133038/12.

(100151145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Decolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3925 Mondercange, 23, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Decolux S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010133039/13.

(100151303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Diffusion Benelux Parfumerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX PARFUMERIE SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133040/12.

(100151148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Van Der Haegen / Hilde Vermeire

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010133041/11.

(100151594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dunedin Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.656.

Les comptes consolidés au 31 octobre 2009, pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 de George Weston Limited, la société mère de droit étranger, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133042/12.

(100151617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

E/Shelter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.501.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010133043/12.

(100151561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Edinburgh Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.153.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Octobre 2010.

Peter Diehl.

Référence de publication: 2010133044/11.

(100151605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ICBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.128.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft:

IMPAQ S.A., eine Aktiengesellschaft. luxemburgischen Rechts eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B, Nummer 148092, mit dem Gesellschaftssitz in EBBC-Bloc D, Route de Trèves 6, L-2633 Senningerberg,

vertreten durch Herrn Eckhard LANG, Bankfachwirt, wohnhaft Unterberg 1, D-54331 Oberbillig, handelnd aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats vom 24 August 2010, für die alleinige Aktionarin der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts ICBS S.A., mit Sitz in EBBC-Bloc D, Route de Trèves 6, L-2633 Senningerberg (hiernach die Gesellschaft).

Die Komparentin vertreten wie vorerwähnt, erklärt das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft ICBS S.A., gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 2. September 2009 und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2. Oktober 2009, unter der Nummer 1922 veröffentlicht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 148.128, zu vertreten.

Sodann forderte sie den amtierenden Notar auf, nachfolgende einstimmigen Beschlüsse in gegenwärtiger außerordentlichen Gesellschafterversammlung zu beurkunden:

Erster Beschluss: Kapitalaufstockung

Die alleinige Aktionarin beschliesst das gezeichnete Aktienkapital von 1.450.000 EUR (einer Million vierhundertfünfzig tausend Euro), eingeteilt in 1.450.000 (eine Million vierhundertfünfzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 1 EUR (ein Euro), auf 2.450.000 EUR (zwei Millionen vier hundert fünfzig tausend Euro) aufzustocken vermittels Ausgabe einer Million (1.000.000) neuer Stammaktien mit einem Nennwert pro Aktie von einem Euro (1,- EUR), (die Neuen Aktien).

116510

Zeichnung

Diese Aktien wurden alle durch die alleinige Aktionarin gezeichnet und zu einem Viertel (25%) eingezahlt, sodass die Summe von zwei hundert fünfzig tausend Euro (250.000,-EUR) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses, und gesehen die Tatsache dass gegenwärtige Aufstockung das genehmigte Kapital von 2.320.000 übertrifft, wurde Artikel 5 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5 Aktienkapital.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt 2.450.000.-EUR (zwei Millionen vier hundert fünfzig tausend Euro), eingeteilt in 2.450.000 (zwei Millionen vier hundert fünfzig tausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 1.-EUR (ein Euro), wobei jede einzelne Aktie zu einem Stimmrecht in den Generalversammlungen berechtigt.“

Erklärung der Komparentin

Die alleinige Gesellschafterin erklärt hiermit, dass sie die dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, ist im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund der in gegenwärtiger Urkunde erfolgten Kapitalerhöhung erwachsen, werden geschätzt auf 2.200,- EUR

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E.LANG, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40597.

Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 23. September 2010.

Référence de publication: 2010132645/59.

(100151525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 7, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 80.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE Jim GODART S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133047/12.

(100151149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Epsum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 51.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/9/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133048/11.

(100151273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

King Charles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.575.

L'an deux mille dix,

Le treize septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KING CHARLES A.G.", avec siège social à L8008 Strassen, 32, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 850 du 21 avril 2009, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1254 du 30 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 145.575.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à Luxembourg.

2. Modification de l'article 2.1. des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'article 2.1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, L. Tran, M. Caudron E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010 Relation: LAC / 2010 / 40003 Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132675/56.

(100151416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.511.

Le Bilan au 31.12.2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010133051/10.

(100151265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Even Germany Drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.098.

Les comptes annuels au 30/09/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010133052/12.

(100151418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Les comptes annuels consolidés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133053/11.

(100151422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

M&I Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.822.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

ICEMAN LTD, une société de droit des Seychelles, avec siège social à Global Gateway 1554, Rue De La Perle, Providence, Mahe, Seychelles, immatriculé au registre de commerce des Seychelles sous le numéro 060332,

ici représentée par Maître Vivian WALRY, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2010.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de M&I Properties SA (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social

4.1. La Société peut acquérir, pour son propre compte, des biens immobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que gérer, développer et vendre ces biens.

4.2. La Société pourra en outre prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s). Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.3. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation, de quorum et de majorité régiront les convocations, la tenue et les décisions des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.4. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.3. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.4. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

12. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

13. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

14. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

15. Représentation.

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

15.2. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

16.2. Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

16.4. Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 16.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

16.5. L'article 16.3. et 16.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

17. Commissaire. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20. Dissolution et liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) Iceman Ltd, sus-mentionnée:	31.000 actions;
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent quatre-vingts (880,-) euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un.
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un.
- (iii) est nommé administrateur unique pour une période de six ans:

Madame Myriam Marbehant, née à Virton (Belgique), le 13 juillet 1956, entrepreneur commercial, demeurant au 25, rue du Lac, L-8808 Arsdorf.

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Iceman Ltd, sus-mentionnée.

- (v) le siège social de la société est fixé au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : WALRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010. REM/2010/1235. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132692/183.

(100151722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

L'an deux mil dix, le vingt juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIGER PRIVATE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 11 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 06 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1856 du 25 septembre 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112.429.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 8.2.4. (a) (A) (6) (ii) qui aura désormais la teneur suivante:

«une rémunération («Rémunération de Conseil») qui sera égale à 0,20% de la valeur comptable de la somme des comptes suivants: Capital Souscrit, Primes d'Emission, financement actionnaire Generali Worldwide Insurance Company Ltd, financement actionnaire Flandria Participations Financières S.A. et financement actionnaire Participatie Maatschappij Graafschap Holland. La rémunération indiquée ci-dessus sera calculée et payée par le conseil d'administration sur une base semestrielle, à savoir au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La Société-Conseil ne sera responsable pour l'exécution des services décrits aux points 1), 2), 3), 4) et 5) ci-dessus envers la société que pour faute lourde ou mauvaise action volontaire. L'Administrateur-Délégué sera également investi des pouvoirs lui permettant d'amener la société à payer en temps utile et en totalité la Rémunération de Conseil

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale modifie l'article 8.2.4. (a) (A) (6) (ii) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8.2.4. (a) (A) (6) (ii). «une rémunération («Rémunération de Conseil») qui sera égale à 0,20% de la valeur comptable de la somme des comptes suivants: Capital Souscrit, Primes d'Emission, financement actionnaire Generali Worldwide Insurance Company Ltd, financement actionnaire Flandria Participations Financières S.A. et financement actionnaire Participatie Maatschappij Graafschap Holland. La rémunération indiquée ci-dessus sera calculée et payée par le conseil

d'administration sur une base semestrielle, à savoir au 30 juin et au 31 décembre de chaque année. La Société-Conseil ne sera responsable pour l'exécution des services décrits aux points 1), 2), 3), 4) et 5) ci-dessus envers la société que pour faute lourde ou mauvaise action volontaire. L'Administrateur-Délégué sera également investi des pouvoirs lui permettant d'amener la société à payer en temps utile et en totalité la Rémunération de Conseil».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER R.CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32482. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010133046/70.

(100151106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.954.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133049/11.

(100151724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

ETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.922.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat au 06 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010133050/14.

(100151537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Mondrion Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.816.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. UZOA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.184,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 septembre 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg numéro B 98.185,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, Directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "MONDRION DÉVELOPPEMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de TROIS MILLIONS SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (3.069.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de trente mille six cent quatre-vingt-dix (30.690) actions nouvelles de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière

réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de décembre à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Distribution de bénéfices, Dissolution

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2011.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A., précitée, trois cent neuf actions	309
2. SANDORELLA HOLDING S.A., précitée, une action	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, Vice Président du Comité Exécutif, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange (Luxembourg), le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

HRT Révision, S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. UZOA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.184,

here represented by Mrs Elise Lethuillier, First Vice President, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on September 24, 2010.

2. SANDORELLA HOLDING S.A., a company (société anonyme) having its registered office in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.185,

here represented by Mr Reinald Loutsch, Senior Vice President, residing professionally in L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

by virtue of a proxy established on September 24, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have established as follows articles of incorporation of a holding company to be organized between themselves:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a holding company in the form of a société anonyme, the name of which shall be "MONDRION DÉVELOPPEMENT S.A.".

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board.

In the event that the board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the participation in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all titles and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and any other way including the acquisition of patents and licensing, management and development, grant to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest, to any company of the group and any entity partner in a project where the company is directly or indirectly involved, including any financial assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the company may take any measures and make any transactions it deems necessary for the performance and development of its purpose, particularly by borrowing in any currency, by issuing bonds and lending to companies mentioned in the preceding paragraph.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The board of directors is authorized to increase the initial corporate capital by THREE MILLION SIXTY-NINE THOUSAND EURO (3,069,000.- EUR) in order to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND EURO (3,100,000.- EUR) as the case may be by the issue of thirty thousand six hundred and ninety (30.690) shares of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 12 hereafter, the board of directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 4. The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid-in, in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

Art. 5. The redemption price of the shares, which the company intends to redeem in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies will equal the net asset value per share, as this value will be determined by the board of directors on the valuation day, which shall be the day on which the board of directors decides to redeem any shares in accordance with the terms and conditions set out herebelow.

The net asset value of the company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the company, being the value of the company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the company then outstanding at such close of business, all in accordance with the valuation regulations set out hereunder or should any event not be provided by these regulations, in accordance with the rules the board of directors shall regard as fair and equitable. All these valuation rules and provisions comply with generally accepted accounting principles.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the company and on its present, past and future shareholders.

Valuation regulations

A. The assets of the company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all loans, shares, stock, bonds, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the company (safe any possible adjustments, which are not contrary to paragraph B (i) hereunder, and which the company may make with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- d) all stock, and stock dividends, receivable by the company;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the company including the expenses relating to the issue and distribution of the company's securities insofar as the same have not been written off, and;
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be reduced by the company in order to reflect the true value thereof and the dividends which are not cash dividends, which are declared but not received will be booked and evaluated as cash dividends.

(ii) The value of each loan, share, stock, bond, debenture stock, subscription right, warrant, option and other investment and security, which is quoted or

dealt in on a stock exchange will be valued at close of business on the valuation day at its latest available sale price on the stock exchange which is usually the principal market for such security unless the valuation day is not a business day in the place of that stock exchange in which case the latest available sale price of the day next preceding such non-business day will be applied, all these prices being registered by the usual means (or in case no sale price is available the latest purchase price will be registered) but in case of emergency or unusual circumstances regarding the trading of these securities and if the board of directors is of the opinion that the price determined as aforesaid is not representative of the fair market value of the relevant securities it may substitute such price which is in its opinion representative of such fair market value.

(iii) The value of each investment or security mentioned hereabove which is not quoted or dealt in on a stock exchange but which is traded on a recognized market will be valued in a manner as close as possible to the method described in paragraph B (ii) hereabove unless the board of directors is of the opinion that another form of quotation is reflecting in a better way its fair market value, in which case such form of quotation will be used;

(iv) The value of each security which is subject to restrictions (such security being defined as a security whose resale price may be affected by any legal or contractual restrictions with respect to the sale) and which are owned by the company will be valued in good faith by the board of directors. The factors to be taken into consideration in order to determine these prices include among others the nature and the duration of the restrictions affecting the sale of the security, the volume of the market for securities of the same kind or for securities into which the relevant security subject to the restriction is convertible, and if applicable, the initial allowance which will be applied while purchasing such security with respect to the market value of securities of the same class which are not subject to restrictions or of securities into which they are convertible.

(v) The value of any other investment or security as indicated hereabove or any other assets for which no price quotation is available will be the market value determined by the board of directors in good faith and in a manner which complies with generally accepted accounting regulations to the extent they are applicable, which the board of directors regards as appropriate from time to time;

(vi) Notwithstanding anything to the foregoing, on each valuation day on which the company has undertaken to

a) acquire an asset, the amount to be paid for such asset will be indicated as a liability of the company whereas the value of the asset to be acquired will be indicated as an asset.

b) sell an asset, the amount to be received will be indicated among the company's assets and the asset to be delivered will not be indicated among such assets provided however that if the exact value or the exact nature of this contra or this asset are not known on the valuation day, the value thereof will be estimated by the board of directors.

C. The liabilities of the company shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on the company's loans (including the accrued commitment fees);
- c) all accrued or payable expenses;
- d) all known present or future liabilities including all matured contractual payment obligations in cash or in kind, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the company if the valuation day falls on the day where the dividends are declared or is subsequent thereto and the amount of any declared dividends for which the coupons have not been presented and which consequently have not been paid;

e) an appropriate provision for future taxes based on the capital an due up to the valuation day as determined from time to time by the board of directors.

f) all other liabilities of the company of whatsoever kind and nature indicated in accordance with generally accepted accounting rules except liabilities represented by the company's share capital, its reserves and its profits. While determining the amount of such liabilities the board of directors may calculate in advance any administration costs and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The company's net assets represent the assets of the company as they are defined hereabove minus its liabilities defined hereabove at close of business on the valuation of day on which the redemption value is determined.

E. All investments, credit balances or other assets or liabilities of the company, denominated in a currency other than the currency of the corporate capital are valued, as the case may be, on the basis of the exchange rate on the day of the calculation of the redemption value.

F. For determining the redemption value, the net assets are divided by the number of shares which are issued and in circulation on the valuation day.

For this purpose:

a) the shares of the company which are offered for redemption according to the present article are regarded as being in circulation until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this article and after the redemption until the moment where the payment occurs, the redemption price will be regarded as a debt of the company.

b) The shares of the company which are subscribed are regarded as issued and in circulation from the moment where the subscription is accepted and recorded in the company's books which in general will be made immediately after the close of business on the valuation day to which their subscription and issue applies; and the funds to be received are regarded as an asset of the company.

Title 2. Management and Supervision

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The board of directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 13. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

Title 3. General meeting and Distribution of profits

Art. 14. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 15. The annual meeting of shareholders shall be held on fourth Wednesday of December at 11.30 a.m. in the commune of the registered office or at any other location designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Title 4. Accounting year, Allocation of profits, Dissolution

Art. 16. The accounting year shall begin on July 1st and end on June 30th of the following year.

Art. 17. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Art. 18. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on June 30th, 2011.

The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1. UZOA HOLDING S.A., société anonyme, prenamed, three hundred and nine shares	309
2. SANDORELLA HOLDING S.A., prenamed, one share	<u>1</u>
TOTAL: three hundred and ten shares	310

The shares have been paid up to the extent of 100% in cash so that THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in article 26 of the law of trading companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

The general meeting authorizes the board of the directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

- Mr Marc Ambroisien, Vice Chairman of the Executive Committee, born in Thionville (France), on March 8, 1962, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, Chairman of the Board of Directors;

- Mr Reinald Loutsch, Senior Vice President, born in Pétange, on May 18, 1962, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais;

- Mrs Elise Lethuillier, First Vice President, born in Dreux (France), on November 17, 1972, residing professionally at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Is appointed as statutory auditor:

HRT Révision, S.A, having its registered office in L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Signé: E. LETHUILLIER, R. LOUSCH, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42453. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132709/624.

(100151503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 104.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST ESTATE AND CAR CONSULTING (F.E.C.C.) S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133057/12.

(100151186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Floralize Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLORALIZE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010133058/12.

(100151154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Foncière Medicis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.779.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010133059/10.

(100151140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

FOP Emeraude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.717.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010133060/15.

(100151310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

FSI Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.048.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010133061/15.

(100151311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Fuel.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 94.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133063/10.

(100151542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.893.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Peak Partners (Luxembourg) S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 93.189, by virtue of a proxy given under private seal dated 16th September 2010 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Mont Blanc Multi-Strategy Fund, a société d'investissement à capital variable established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 92.893, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 1st April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489 of 7th May 2003 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To put the Company into liquidation.
2. To appoint KPMG Advisory S.à.r.l., represented by Mr. Eric Collard as liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.
3. To authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind subject to the consent of the beneficiaries thereof.

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint KPMG Advisory S.à.r.l., represented by Mr Eric Collard as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind, subject to the consent of the beneficiaries thereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Caroline Weber, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Peak Partners (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.189, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 16 septembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Mont Blanc Multi-Strategy Fund, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.893, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489 du 7 mai 2003 (la «Société»).

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'entière propriété des actions nominatives en émission dans la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Mise en liquidation de la Société
2. Nomination de KPMG Advisory S.à.r.l., représentée par M Eric Collard, comme liquidateur (le «Liquidateur») et détermination des pouvoirs et rémunération du Liquidateur.
3. Autorisation du Liquidateur de payer le produit de liquidation en espèces ou en nature, sous réserve de l'accord des bénéficiaires ce ceci.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation avec effet à la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer KPMG Advisory S.à.r.l., représentée par M Eric Collard comme Liquidateur.

Les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont donnés par l'Associé Unique au Liquidateur. Le Liquidateur peut exécuter les actes et opérations prévus à l'article 145 sans aucune autorisation spéciale de l'Associé Unique même dans le cas où elle est normalement requise par la loi.

Le Liquidateur est dispensé de préparer un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer pour certaines opérations déterminées, tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser le Liquidateur de procéder au paiement en espèces ou en nature du produit de liquidation, sous réserve de l'accord des bénéficiaires de ce produit de liquidation.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: C. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41650. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132710/104.

(100151165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Green Hope SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133065/10.

(100151541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133066/11.

(100151233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Griffin Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133067/11.

(100151235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

General Soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 108.577.

Le bilan au 31.12.2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010133068/10.

(100151266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 218.387.568,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 141.504.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Springboard Finance LLC, a limited liability company formed pursuant to the provisions of the Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§ 18-101, et seq., as of August 28, 2009, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Delaware division of corporations under number 4725120 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of "Springboard Acquisitions S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.504, incorporated on 8 September 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382 of 30 September 2008 and amended for the last time on 6 May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1170 of 4 June 2010.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all two hundred eighteen millions three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,387,568) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company, abolition of classes of managers and reclassification of the existing class A managers of the Company as managers of the Company.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the articles of association of the Company.

C. Transfer of the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effective date on 30th August 2010.

The above being approved, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company as from the date hereof and resolved to grant them discharge (quitus), to the extent permitted by law, for the exercise of their mandates.

The Sole Shareholder resolved to abolish classes of managers and resolved to reclassify the existing class A managers of the Company, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops and Peter Edmond Foulds, as managers of the Company and to delete any reference to classes of managers in the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend articles 12 and 13 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting which is in Luxembourg.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in this absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided however that such conference is initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast.

The board of managers shall not be allowed to take decisions through circular resolutions.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effective date on 30 August 2010.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième du mois d'août.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu

Springboard Finance LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les dispositions du Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§ 18-101, et suiv., du 28 août 2009, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la division des sociétés du Delaware sous le numéro 4725120,

représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de "Springboard Finance Holdco S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504, constituée le 8 septembre 2008 suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382 du 30 septembre 2008 et modifiés pour la dernière fois le 6 mai 2010 par acte de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1170, le 4 juin 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt sept mille cinq cent soixante-huit (218.387.568) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représentée et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Constat de la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société, abolition des classes de gérants et reclassification des gérants de classe A actuels de la Société en gérants de la Société.

B. Modification subséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

C. Transfert du siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique a constaté la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et a décidé de leur accorder décharge, dans la mesure permise par la loi, pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique a décidé d'abolir les classes de gérants et a décidé de reclassifier les gérants de classe A de la Société, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops et Peter Edmond Foulds, en tant que gérants de la Société et de supprimer toutes les références aux classes de gérants dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier les articles 12 et 13 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses associés un président, et pourra choisir parmi ses associés un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, et qui sera responsable de la conservation des minutes des conseils de gérance et des assemblées d'associés.

En traitant avec des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser toutes les transactions entrant dans l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance se réunira, à la demande du président ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation à Luxembourg.

Le président présidera tous les conseils de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président provisoire par un vote à la majorité des gérants présents à ce conseil.

Une convocation écrite pour tout conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans la convocation. Cette convocation peut être omise en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par câble, télégramme, télex ou facsimilé, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour un conseil de gérance tenu à un moment et dans un endroit déterminés dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut agir à tout conseil de gérance en nommant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou facsimilé, une autre gérance comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à tout conseil de gérance par conférence-call ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre chacune, pour autant cependant qu'une telle conférence soit initiée au Luxembourg. La participation à une assemblée par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette assemblée. Le Conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement si elles sont prises à la majorité des votes émis.

Le conseil de gérance ne peut pas prendre de décisions par voie de résolutions circulaires.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.200.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36982. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132764/178.

(100151116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 218.387.568,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132765/11.

(100151453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

GeoSea (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Van Der Haegen / Hilde Vermeire
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010133064/11.

(100151598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133069/11.

(100151229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.511.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent Les comptes annuels au 31 décembre 2008 précédemment déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la référence L100006704.04 en date du 14/01/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010133070/13.

(100151392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.098.428.144,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Skype Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 141.496 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Antoine Daurel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of "Springboard Finance Holdco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 149.196, incorporated on 21 October 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2354 of 2 December 2009 and amended for the last time on 30 December 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 450 of 2 March 2010.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all two billion ninety-eight millions four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four (2,098,428,144) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company, abolition of classes of managers and reclassification of the existing class A managers of the Company as managers of the Company.

B. Consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company.

C. Transfer of the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg with effective date on 30th August 2010.

The above being approved, the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Gérard Birchen and Hugo Froment as class B managers of the Company as from the date hereof and resolved to grant them discharge (quitus), to the extent permitted by law, for the exercise of their mandates.

The Sole Shareholder resolved to abolish classes of managers and resolved to reclassify the existing class A managers of the Company, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops and Peter Edmond Foulds, as managers of the Company and to delete any reference to classes of managers in the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

“ **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board. A manager may represent more than one manager.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other provided however that such conference is initiated from Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board shall not be allowed to take decisions through circular resolutions.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, with effective date on 30 August 2010.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-septième du mois d'août.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu

Skype Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.496

représentée par Me Antoine Daurel, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de "Springboard Finance Holdco S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.196, constituée le 21 octobre 2009 suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2354 du 2 décembre 2009 et modifiés pour la dernière fois le 30 décembre 2009 par acte de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 450, le 2 mars 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les deux milliards quatre-vingt dix-huit millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre (2.098.428.144) parts sociales émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représentée et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Constat de la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société, abolition des classes de gérants et reclassification des gérants de classe A actuels de la Société en gérants de la Société.

B. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

C. Transfert du siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique a constaté la démission de Gérard Birchen et de Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et a décidé de leur accorder décharge, dans la mesure permise par la loi, pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique a décidé d'abolir les classes de gérants et a décidé de reclassifier les gérants de classe A de la Société, Laura Shesgreen, Charles Crawford Stoops et Peter Edmond Foulds, en tant que gérants de la Société et de supprimer toutes les références aux classes de gérants dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est situé au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que cette conférence soit initiée de Luxembourg.

(vii) Le Conseil n'est pas autorisé à prendre des décisions par voie de résolutions circulaires.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec date effective le 30 août 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présente.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36984. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132766/174.

(100151135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133072/11.

(100151224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Griffin High Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010133073/11.

(100151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 117.387.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, with registration number OG167346,

here represented by Mr. Patrick LESTIENNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given under private seal.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 117387, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg on 16 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1630, dated 29 August 2006 (hereafter referred to as the "Company").

- The corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty five euro (EUR 125.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator of the Company.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it approves the financial situation of the Company for the period from 1 January 2010 to 28 September 2010.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that it is, as sole shareholder of the Company, vested with all the assets of the Company and hereby expressly declares that it will take over and assume all liabilities of the Company (including tax liabilities), any known but unpaid liabilities and in particular any hidden and unknown liabilities at the present time; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and closed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the current managers of the Company for their mandates as managers of the Company up to this date.

- The books, documents and records of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the Company.

Upon these facts the notary stated that the company TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit du mois de septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TCW/CRESCENT MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD., une société constituée et existantes sous les lois des Îles Caïmans, avec siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, immatriculée sous le numéro OG-167346,

ici représentée par Monsieur Patrick LESTIENNE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117387, a été constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire résidant à Luxembourg en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.630 du 29 août 2006 (ci-après dénommée la «Société»).

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'associé unique décide de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 28 septembre 2010.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné, qu'elle, en tant qu'associé unique de la Société, est investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif de la Société (en ce compris les charges fiscales), tout passif connu mais impayé, et en particulier tout passif dissimulé et inconnu à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme effectuée et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux actuels gérants de la Société pour leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour.

- Les livres, documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TCW/Crescent Mezzanine Partners IV (Luxembourg) S.à r.l.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132804/100.

(100151050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Petroleum Marine Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132725/9.

(100151560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.821.

L'an deux mille dix.

le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jos WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

2.- Monsieur Wolfgang FEIT, conseiller en énergie, demeurant à D52498 Welschbillig, 19, In der Haag.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 1^{er} octobre 2010,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Active Consulting for Technical Equipment S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.821 (NIN 2005 2426 481).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 106 du 17 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 19 mars 2009.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille six cents Euros (€ 12.600.-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, attribuées comme suit:

1.- Monsieur Jos WUTZ, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
2.- Monsieur Wolfgang FEIT, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bridel à Soleuvre et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (première phrase). Le siège social est établi à Soleuvre.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133855/45.

(100153088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Danop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.969.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133269/34.

(100151701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Grus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.240.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

GRUS INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010133075/15.

(100151121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.
